



*Dossier « Exclusions sociales »
Veille –mars 2008*

**Droit au logement opposable
Revenu de solidarité Active**

* * * * *

Droit au logement opposable

Le 1^{er} janvier 2008, le droit au logement opposable a été institué (par la loi du 5 mars 2007). A ce jour, le nombre de ménages bénéficiaires potentiels est évalué à 600 000, alors que le parc mobilisable (contingent préfectoral) serait que de 60 000 logements par an.

Afin que ce droit puisse être appliqué, parce qu'avoir un toit est une nécessité vitale, il est urgent de mobiliser des logements sociaux par diverses actions notamment :

- **L'application de la loi sur les 20 % de logements sociaux** dans les communes de plus de 3500 habitants. En février 2008, la Fondation Abbé Pierre a publié le palmarès 2008 des 736 communes concernées par cette loi. Parmi 720 communes répertoriées, 384 (soit 53,3%) comptent moins de 10 % de logements sociaux et 161 (soit 22,4%) ont un taux inférieur à 5%. Les associations ont interpellé les candidats aux élections municipales de mars 2008 leur demandant de s'engager à respecter la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain, à réaliser des programmes de constructions d'habitat pour tous, de lutter contre l'habitat indigne. Maintenant que les équipes municipales sont en place, plusieurs associations font une démarche auprès de leur commune, en s'appuyant sur les données de la Fondation Abbé Pierre, pour que celle-ci, qu'elle soit ou non dans l'obligation d'appliquer cette loi, développe et contribue à développer des programmes de logements sociaux.

- **L'accompagnement vers un droit au logement.** La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable a créé deux recours : un recours amiable devant une commission de médiation (possible depuis le 1^{er} janvier 2008), puis à défaut un recours contentieux devant le tribunal administratif (possible à partir du 1^{er} décembre 2008 ou du 1^{er} janvier 2012 selon les situations). Les commissions de médiation doivent maintenant être en place depuis le 1^{er} janvier 2008 et donc être susceptibles de recevoir des dossiers (le formulaire est disponible sur internet). Les associations peuvent jouer un rôle dans l'accompagnement des personnes pour aider la famille à remplir le questionnaire, l'accompagner devant la commission pour l'audition (non pas pour la représenter mais pour l'aider à présenter son dossier), soutenir la famille si le dossier n'a pas été reconnu prioritaire, veiller à l'orientation qui est faite par la commission, que celle-ci soit bien dans l'intérêt de la famille, etc.

.../...

- **Signer et faites signer la pétition.** Une Lettre pétition au Gouvernement a été lancée à l'occasion de la Nuit solidaire pour le logement à Paris, le 21 février 2008. Au lendemain de cette manifestation, on comptait plus de 4 500 signatures. Vous êtes invité à télécharger www.fep.asso.fr/docs/1205163301.pdf, la signer, la faire signer et la renvoyer à la Fédération de l'Entraide Protestante (47 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09).

Alors qu'il reste beaucoup à faire pour que les différentes lois soient appliquées, notamment la loi Solidarité Urbaine et la loi relative au Droit au logement opposable, la ministre du logement et de la ville a annoncé, début mars, une « grande loi sur le logement » dès le printemps ... après cinq lois en cinq ans !

* * * * *

Livre vert... vers un Revenu de Solidarité Active

Un débat public sur le Revenu de Solidarité Active est lancé pour 10 semaines. Le support de cette consultation est un Livre vert, rendu public début mars par le *Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté*. (www.livrevert-rsa.gouv.fr).

Ce nouveau dispositif est censé augmenter les revenus de toute personne qui reprend ou accroît son activité. Il est proposé qu'il se substitue à terme au Revenu Minimum d'Insertion, à l'Allocation de Parent Isolé, à la prime pour l'emploi et, peut-être, à l'Allocation de Solidarité Spécifique. De nombreuses questions se posent et sont posées par le Livre vert, à partir de 15 sujets concernant notamment l'évolution des salaires dans les entreprises, la durée de versement de cette prestation, les effets de seuil, les droits connexes et les aides facultatives versées localement, cette prestation et les jeunes de 18 à 25 ans...

Ce livre vert est destiné à tous ceux qui souhaitent faire valoir leur position sur le processus de réforme en cours. Les réponses argumentées doivent être transmises avant le 1^{er} mai (soit par courrier, soit à livre-vert@pm.gouv.fr). Une synthèse est prévue pour la mi-mai.

* * * * *

P.J. :

- Lettre pétition au Gouvernement « *Plus de 3 millions de mal logées... Plus de 100 000 personnes sans abri !* ».